

ces mots à l'endroit cité , mais qu'elle y a trouvé , que pareilles actions ne sont pas méritoires , qu'elles sont inutiles pour le salut , voilà ce que l'on vous reproche , tirez-vous d'affaire si vous le pouvez , je n'entends rien à la chose ; mais je n'en suis pas moins &c.

Réponse. Au moment de la réception de cette lettre , j'ai fait prendre chez le libraire Lemarié sur le marché à Liege , l'édition de ce catéchisme portant *Naples , chez Paul Simoné*. On y lit t. 1. p. 85 . (c'est exactement celle que j'ai citée) : *Un homme qui n'a pas le plus petit degré d'amour de Dieu , nourrit & revêt un pauvre qui manque de nourriture & de vêtement : il le fait par un motif tout humain de compassion pour son semblable. L'œuvre qu'il fait est très-bonne en elle-même ; sa fin prochaine est bonne aussi ; mais ne point rapporter cette action à Dieu comme à la fin dernière , ne s'en point glorifier dans le Seigneur , on ne peut nier sans impiété , que ce ne soit un péché*. Il faut que l'homme grave montre une édition du catéchisme où ce passage soit supprimé ; en quel cas il sera toujours convaincu d'étourderie ou d'injustice pour m'avoir accusé de calomnie , avant d'avoir examiné s'il n'y a pas une édition différente de la sienne : ou il faut qu'il convienne qu'il a beaucoup plus de disposition à calomnier que le *Journaliste* , qui en abrégant le passage , ne l'a altéré en aucune manière ; il a omis au contraire les mots *sans impiété* , parce qu'ils lui ont paru trop révoltans ; il a